Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 24032

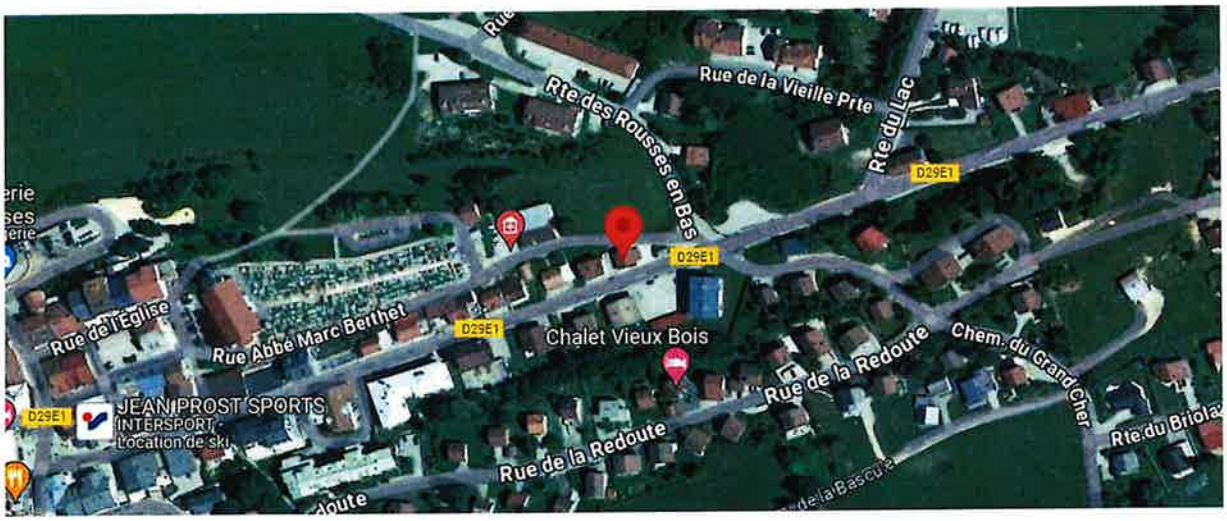
ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu la demande de la société CIRCET / SFR – Monsieur EL HAJLI Nacreddin – 8 avenue Charles Couyba – 21850 SAINT-APPOLINAIRE, pour effectuer des travaux de raccordement, en souterrain, et mise en place des panneaux d'interdictions 335 route du Noirmont – 39220 LES ROUSSES, (cf. plan annexé) **le 06 mars 2024,**

ARRETE DE CIRCULATION ALTERNÉE POUR TRAVAUX

Article 1 :
La société CIRCET / SFR est autorisée à réaliser des travaux de raccordement, en souterrain, et mise en place des panneaux d'interdiction 335 route du Noirmont – 39220 LES ROUSSES (cf. plan annexé), **le 06 mars 2024**.



Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66712

.../...





Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66712

.../...

Article 2 :
La circulation des véhicules sera alternée, manuellement, sur la route du Noirmont. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

Article 3 :
Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules sera interdit dans la voie ou les parties de la route du Noirmont.

Article 4 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par la société CIRCET / SFR.

Article 5 :
Monsieur le Maire des Rousses, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Policier Municipal et le Responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société CIRCET / SFR.

Fait aux Rousses, le 21 février 2024
Le Maire,

MAIRIE DES ROUSSES 39220 (JURA)

Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66712